

En classe de quatrième, le programme d'histoire fait, chronologie oblige, une place modérée à la République.

Dans le cadre du chapitre « l'évolution politique en France 1815 - 1914 », la dernière partie porte sur l'installation de la III^{ème} République.

L'approche biographique est suggérée par les programmes.

Voici une approche possible.

A vous de critiquer, affiner cette proposition ou mieux encore de proposer une approche alternative !

Thème 2 - L'ÉVOLUTION POLITIQUE DE LA FRANCE, 1815-1914

CONNAISSANCES

La succession rapide de **régimes politiques jusqu'en 1870** est engendrée par des ruptures : révolutions, coup d'État, guerre.

La **victoire des républicains** vers 1880 enraine solidement la **III^e République** qui résiste à de **graves crises**.

DÉMARCHES

Les **régimes politiques** sont simplement caractérisés ; le sens des révolutions de **1830** et de **1848** (établissement du suffrage universel et abolition de l'esclavage) et de **la Commune** est précisé.

L'accent est mis sur l'adhésion à la République, son **œuvre législative**, le rôle central du Parlement : **l'exemple de l'action d'un homme politique** peut servir de fil conducteur.

On étudie **l'Affaire Dreyfus** et la **séparation des Églises et de l'État** en montrant leurs enjeux.

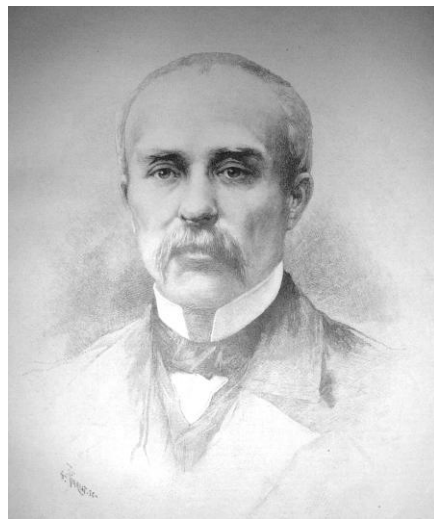
CAPACITÉS

Situer dans le temps

- Les régimes politiques successifs de la France de 1815 à 1914
- L'abolition de l'esclavage et suffrage universel masculin en 1848

Raconter des moments significatifs de la III^e République (Jules Ferry et l'école gratuite, laïque et obligatoire : 1882; Affaire Dreyfus : 1894-1906 ; loi de séparation des Églises et de l'État : 1905) et **expliquer leur importance historique**

Un travail biographique



Problématique :

En quoi le parcours de Clémenceau est-il le reflet de la lente installation de la République ?

Quel est le parcours politique de Georges Clémenceau ?

Démarche

Travail en autonomie avec questionnaire et support documentaire

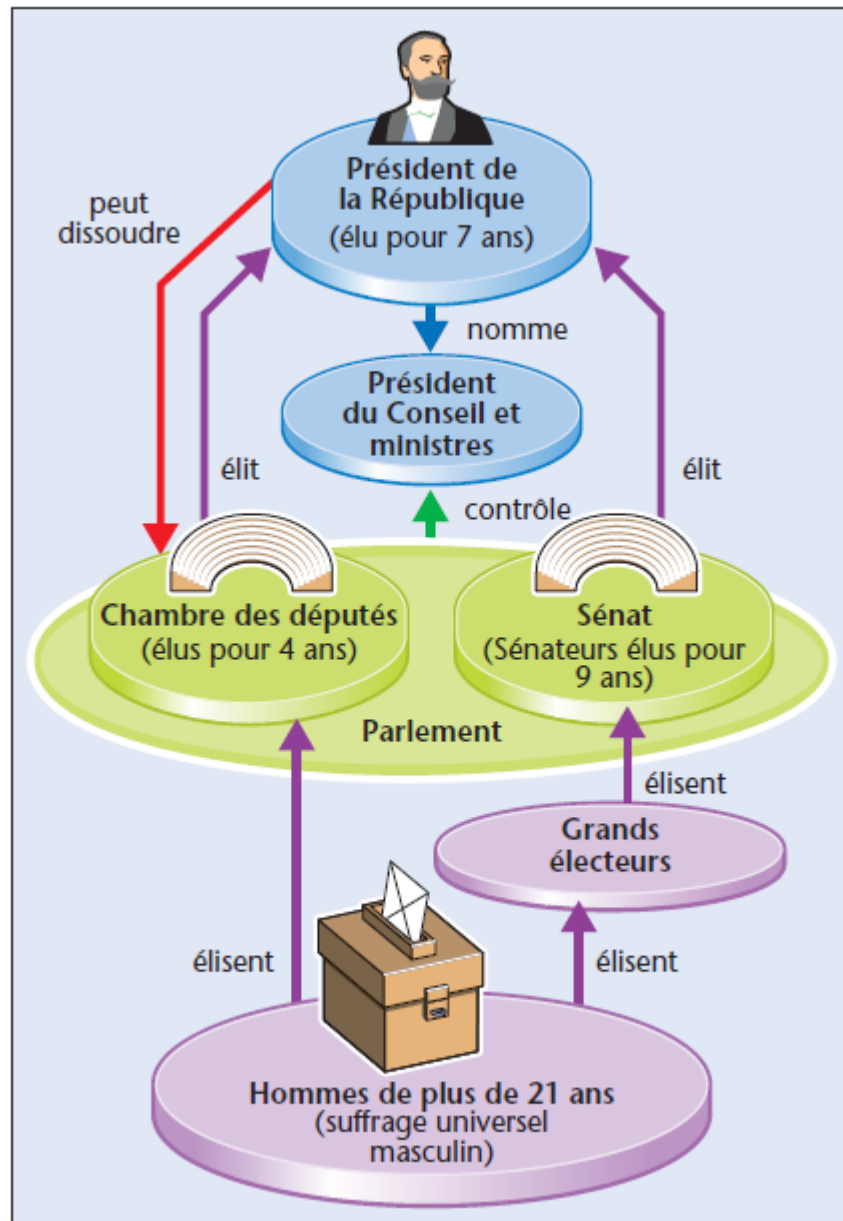
Trace écrite sur une frise chronologique

Rédaction d'une biographie avec fiche méthodologique

Mise en contexte

(Documents complémentaires et apports du professeur)

- Narration de la victoire des républicains
- organigramme des institutions
- Document sur les lois scolaires (texte)
- Les crises et la victoire de la légalité républicaine (narration et documents)
- la séparation (extrait vidéo ou texte)



La Constitution de la III^e République

"(...) L'école est vraiment le séminaire de l'avenir, notre séminaire à nous, celui d'où sortiront les citoyens mûrs pour les difficultés de la vie intérieure, et prêts aussi pour le service extérieur de la France, le séminaire républicain, qui implique à mon sens cette triple nécessité : l'obligation, la gratuité, la laïcité. On a bataillé quelque temps sur le dernier terme. On a demandé à modifier, à transiger (...). Messieurs, à toutes ces demandes, il faut répondre : non, nous voulons l'Église chez elle et l'école chez elle, l'instituteur absolument maître du lieu où il donne ses leçons. (...)

Et quand vous aurez pratiqué ce régime pendant une génération, quand vous aurez ensemencé de germes toute cette jeune France qui s'éveille à la vie, ah ! messieurs, soyez-en sûrs, nos enfants se demanderont ce que nous pouvions bien vouloir dire en parlant sans cesse du spectre de l'Ancien Régime, de l'ordre moral ou de la réaction. Ils ne comprendront rien à ces vieilleries, parce qu'ils n'auront pas eu à se faire à eux-mêmes leur libre examen et leur libre pensée, parce qu'ils l'auront sucée avec le lait de leur mère et avec la parole de leur maître d'école. Il leur semblera aussi naturel d'être éclairé dans leur intelligence que de l'être dans leurs yeux par la lumière du soleil.

Vous aurez alors une France unie, partout semblable à elle-même, une France qui pourra véritablement, dans son repos et sa force, recueillir et réunir tous ses enfants."

Gambetta, " Discours dans une réunion électorale de Paris ", 20e arrondissement, 12 août 1881.

UN DINER EN FAMILLE

(PARIS, CE 13 FÉVRIER 1898)

PAR CÉLAN D'ÂCHE



— D'abord l'on peigne aux de l'Église Grégoire!



— Ça va être gentil...

6. 28

LA REPUBLIQUE C'EST LE MAL.

La République est le gouvernement des Juifs, des Juifs traîtres comme Dreyfus, des Juifs voleurs, des Juifs corrupteurs du peuple et persécuteurs de la religion catholique. (...)

La République est le gouvernement de ces étrangers plus ou moins naturalisés ou métèques qui, ces jours-ci, souilleront du cadavre de leur Zola le Panthéon désaffecté ; ils accaparent le sol de la France ; ils disputent aux travailleurs de sang français leur juste salaire (...).

Régime abominable, la République est décidément condamnée, et la seule inquiétude de la raison française tient à ce qu'on ignore qui l'on mettra à la place de ce qui est. NOUS Y METTRONS LE ROI."

Affiche de l'Action Française, 1908

"Quel est le but que vous poursuivez ? Voulez-vous une loi de large neutralité, susceptible d'assurer la pacification des esprits et de donner à la République, en même temps que la liberté de ses mouvements, une force plus grande ? Si oui, faites que cette loi soit franche, loyale et honnête.

Faites-la telle que les Églises ne puissent y trouver aucune raison grave de bouder le régime nouveau, qu'elles sentent elles-mêmes la possibilité de vivre à l'abri de ce régime, et qu'elles soient, pour ainsi dire, obligées de l'accepter de bonne grâce ; car le pire qui pourrait arriver ce serait de déchaîner dans ce pays les passions religieuses. Nous voulons que demain vous puissiez, vous, républicains, dire dans vos circonscriptions qu'en affirmant la liberté de conscience, en promettant aux fidèles qu'ils pourraient librement pratiquer leur religion, la République a pris un engagement sérieux et qu'honnêtement elle a tout disposé pour le tenir. Nous voulons qu'à ceux qui parcourront les paroisses en essayant de susciter la guerre religieuse, aux prêtres qui, entraînés par la passion politique, tenteront d'ameuter les paysans contre la République en leur disant qu'elle a violé la liberté de conscience...

Aristide Briand, Débats parlementaires, Séance du 20 avril 1905.

Trace écrite

